



## Priorités du développement économique du transport aérien : l'Assemblée de l'OACI encourage les progrès

*Publication immédiate*

**Montréal, le 10 octobre 2019** – Les décisions en matière de développement économique du transport aérien prises cette année à la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI ont confirmé que cette institution des Nations Unies devrait continuer à faire connaître les bienfaits socio-économiques du transport aérien.

Des objectifs en ce sens concernant le programme des travaux de l'OACI se rapportant au financement d'une nouvelle infrastructure/d'un nouveau système aéronautique et à l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne ont également été approuvés.

S'agissant de l'imposition du transport aérien international, l'Assemblée est convenue d'inciter vivement les États à évaluer tous les objectifs nationaux connexes en fonction des politiques de l'OACI et à procéder à une analyse coûts-avantages appropriée avant de mettre en place des taxes sur le transport aérien.

L'Assemblée a approuvé un ensemble de points à l'appui de la vision à long terme de l'OACI pour la libéralisation du transport aérien international. À l'ordre du jour, citons notamment les efforts visant à approfondir la compréhension des avantages de la libéralisation et des obstacles à l'ouverture de l'accès aux marchés, tant du point de vue du transport des passagers que des services de fret. L'Assemblée a aussi préconisé la poursuite des travaux de l'OACI en vue d'élaborer une Convention sur les investissements étrangers dans les compagnies aériennes.

« L'approbation de nos États membres sera essentielle en ce qui a trait à la façon dont l'OACI continue de sensibiliser à l'échelle mondiale à l'importance des liens qui existent entre la connectivité aérienne et le développement socio-économique durable », a souligné la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu. « Je me félicite aussi de voir que la dynamique en faveur d'une plus forte libéralisation du transport aérien prend de l'ampleur ».

Concernant les travaux de l'OACI en vue d'un suivi et d'analyses fiables des données sur l'aviation, l'Assemblée a entériné de nouveaux objectifs pour l'OACI en matière de statistiques, d'analyse des mégadonnées, de prévisions et d'analyses économiques. Elle est également convenue de l'élaboration d'un cadre méthodologique du compte satellite de l'aviation.

Au sujet de la protection des consommateurs du transport aérien mondial, l'Assemblée a invité les États à appliquer les principes de base de l'OACI relatifs à la protection des consommateurs dans leurs pratiques réglementaires, et elle les a priés instamment de signer et de ratifier la Convention de Montréal de 1999. Il a aussi été convenu que l'OACI devrait faciliter un échange de vues et de bonnes pratiques concernant l'application de ses principes de base.

L'Assemblée s'est aussi accordée sur le fait que l'OACI devrait apporter un soutien et des compétences techniques pour la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et du Cadre de plan d'action pour le développement du transport aérien et du tourisme en Afrique. La création d'un nouvel indice mondial de compétitivité a aussi été approuvée.

Parmi les progrès accomplis par l'Assemblée cette année concernant les avantages économiques de l'aviation, citons aussi la publication de la dernière édition du rapport du Groupe de haut niveau

de l'industrie sur les retombées positives de l'aviation. Des informations plus détaillées à ce sujet figurent dans le communiqué de presse disponible [à cette adresse](#).



Les décisions en matière de développement économique du transport aérien prises cette année à la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI ont confirmé que cette institution des Nations Unies devrait continuer à faire connaître les bienfaits socio-économiques du transport aérien et ses objectifs connexes concernant les nouvelles infrastructures définis récemment lors des réunions du Forum aéronautique mondial. « L'approbation de nos États membres sera essentielle en ce qui a trait à la façon dont l'OACI continue de sensibiliser à l'échelle mondiale à l'importance des liens qui existent entre la connectivité aérienne et le développement socio-économique durable », a souligné la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu. « Je me félicite aussi de voir que la dynamique en faveur d'une plus forte libéralisation du transport aérien prend de l'ampleur ».

## Ressources pour les rédacteurs

### À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Objectif stratégique de développement économique de l'OACI](#)  
[Initiative « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

#### **Anthony Philbin**

Chef, Communications  
[aphilbin@icao.int](mailto:aphilbin@icao.int)  
+1 514-954-8220  
+1 438-402-8886 (mobile)  
Twitter : [@ICAO](#)

#### **William Raillant-Clark**

Administrateur des communications  
[wraillantclark@icao.int](mailto:wraillantclark@icao.int)  
+1 514-954-6705  
+1 514-409-0705 (mobile)  
Twitter : [@wraillantclark](#)  
LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)